



**LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
SOUTIENT LA FILIÈRE NUMÉRIQUE...**

FAITES-LE SAVOIR !

*LES ENGAGEMENTS DE COMMUNICATION
DU PRESTATAIRE*

KIT DE COMMUNICATION

La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) est solidaire et accompagne depuis plusieurs années des projets concrets dans la filière numérique.

Entreprise prestataire dans le numérique, vous pouvez valoriser le soutien financier de la CTM. Vous êtes tenu.e de respecter certaines obligations de publicité.

Pour vous accompagner dans votre démarche, la Collectivité vous propose **ce kit qui vous donnera toutes les clés pour communiquer sur les dispositifs « CTM » d'accompagnement des entreprises martiniquaises à la transformation numérique.**

1 - Les engagements en matière de communication

Sur toute réalisation ou support de communication relatif au projet bénéficiant d'une subvention de la CTM, informez vos clients qu'ils doivent obligatoirement insérer la mention " Avec le soutien de la Collectivité Territoriale de Martinique " et / ou le logo :

- ✓ aux **supports de communication** et dans vos rapports avec les **médias** en lien avec l'opération (site web, brochure, newsletter, etc.)

- ✓ aux **productions** réalisées grâce à l'aide (site web, applications etc.).

Le logo indiquant le soutien de la Collectivité est téléchargeable sur la page dédiée à Dijital TPE.

2 – Communication sur les dispositifs

La Collectivité soutient l'activité économique des entreprises martiniquaises et de la filière numérique en proposant des aides financières à la transformation numérique. Elle compte sur votre collaboration pour communiquer sur l'ensemble de ses dispositifs d'aides, aux entreprises bénéficiaires de votre prestation.

3 - Mise en place d'une campagne de contrôle

Un justificatif de la publicité réalisée sera envoyé au service instructeur de la Collectivité, lors de la demande du versement de l'aide (Exemples : copie d'écran du site web avec le logo, exemplaire de l'ouvrage, photographie du panneau d'affichage, etc.).

Une campagne de contrôle sera mise en place afin de vérifier si les structures bénéficiaires respectent leurs obligations de publicité.

4 - Besoin d'aide ! Une question ?

Pour toutes informations :

Direction des Filières Numériques et du Très Haut Débit

Service Développement de l'Economie Numérique

Tél. : 05 96 59 98 53

E-mail : conomie.numerique@collectivitedemartinique.mq

Hôtel de la Collectivité Territoriale de Martinique

Rue Gaston DEFFERRE – Cluny – CS 30137 – 97201 FORT-DE-FRANCE CEDEX

Site de référence : www.collectivitedemartinique.mq